



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 19 - Pouvoirs : 1 - Votants : 20 - Majorité absolue : 11

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 septembre 2019

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint,
Jean-Pierre GUIHEUX, Maryse MOINEREAU, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Ollivier LERAY, Meggie DIAIS, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

Etaient excusés

Josette LADEUILLE qui a donné pouvoir à Pierre-Louis GELY.

Etaient absents

Jacky VINET, Benoît PACAUD, Ludovic LE GOFF, Stéphane ANDRE, Catherine DAUVE, Bruno MARCANDELLA, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- ✚ Travaux de voirie et aménagements de sécurité route de la Prée : marché de travaux et subvention DETR

BATIMENTS

- ✚ Création d'un lieu de réception avec hébergements sur le site de l'Ormelette : Accord de principe

INTERCOMMUNALITE

- ✚ Approbation du rapport 2019 de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'Agglomération Pornic Pays de Retz
- ✚ Projet de mutualisation de la gestion des ports départementaux : adhésion au groupement de commande pour les prestations d'assurance
- ✚ Projet de mutualisation de la gestion des ports départementaux : désignation d'un représentant au futur syndicat mixte de pêche et plaisance

PERSONNEL COMMUNAL

- ✚ Modification du tableau des effectifs

COMMUNICATIONS DIVERSES

FINANCES

I – 7 – 2019 / TRAVAUX DE VOIRIE ET AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTE DE LA PREE : MARCHE DE TRAVAUX ET SUBVENTION DETR

Considérant les articles L 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Départemental de Loire-Atlantique du 8 février 2018 et la délibération du Conseil municipal du 18 septembre 2017 déclassant la RD n°13 (route de la Prée-Rue de l'Ilot),
Vu le budget primitif communal 2019,
Vu les engagements pris entre le Conseil Départemental et la commune au titre de la convention de participation financière en date du 30 novembre 2018,
Vu la nécessité de réaliser les travaux de voirie et d'aménagement de sécurité sur la route de la Prée,
Vu l'éligibilité du projet à la dotation d'équipement des territoires ruraux,
Vu le coût prévisionnel des travaux estimé à 323 295 € HT,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

APPROUVE le projet de réfection de voirie et d'aménagements de sécurité route de la Prée, pour un coût estimatif de 323 295 € HT.

S'ENGAGE à inscrire les crédits complémentaires nécessaires à la réalisation de l'opération au budget 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour réaliser les travaux, à signer le marché à l'issue de celle-ci et les éventuels avenants dans la limite des crédits disponibles pour cette opération et dès lors que le montant des modifications est inférieur à 15 % du montant initial du marché.

SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020.

VALIDE le plan de financement annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

BATIMENTS

II – 7 – 2019 / CREATION D'UN LIEU DE RECEPTION AVEC HEBERGEMENTS SUR LE SITE DE L'ORMELETTE : ACCORD DE PRINCIPE ET MARCHE DE TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 janvier 2016 approuvant le document d'objectifs définissant le programme de restructuration du site de l'Ormelette, sis 4 rue Jean Moulin, pour un montant estimatif de 500 000 € HT,
Considérant les travaux déjà réalisés sur les bâtiments 4 et 5 de l'Ormelette, pour un montant de 265 595,82 € HT,
Considérant l'intérêt de développer sur la commune une offre de type salle de réception avec possibilité d'hébergement sur place,
Considérant que les bâtiments 1 et 2 du site de l'Ormelette se prêtent à la traduction d'un tel projet,
Vu l'estimation du maître d'œuvre au stade AVP établie par Sandra TROFFIGUE pour la réhabilitation du site comme suit :

- bâtiment 1 (salle de réception) : 469 000 € HT
- bâtiment 2 (hébergement type dortoirs) : 163 000 € HT
- aménagements paysagers : 382 000 € HT

Vu la présentation du projet en Toutes commissions le 18 juin 2019,

Entendu l'exposé de M. Le Maire, d'Annie Fortineau, et de René Berthe,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

DONNE un accord de principe au projet de création d'un lieu de réception avec hébergements type dortoirs sur le site de l'Ormelette comprenant :

- bâtiment 1 : salle de réception
- bâtiment 2 : hébergement type dortoirs
- aménagements paysagers comprenant la création de zones de stationnement, de cheminements doux, et la mise en valeur du site par le végétal

Cet accord actualise de fait le programme de restructuration du site de l'Ormelette approuvé par le Conseil municipal en 2016.

APPROUVE le coût estimatif du projet, à savoir 1 014 000 € HT pour les bâtiments 1 et 2, et les aménagements paysagers.

AUTORISE M. Le Maire à poursuivre les études de maîtrise d'œuvre y afférent.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la recherche de financement au cours de l'année 2020 pour cette opération.

Rejeté à 9 voix contre, 5 abstentions, 6 voix pour

INTERCOMMUNALITE

III – 7 – 2019 / APPROBATION DU RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, portant sur l'institution d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dans chaque EPCI soumis au régime de la FPU ;

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées à l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 juillet 2019 et a décidé, à l'unanimité, de prendre en compte certaines évolutions applicables depuis le 1er janvier 2019, à savoir :

- les modifications statutaires liées à l'harmonisation des compétences post-fusion
- la nouvelle politique de fonds de concours de l'agglomération validée le 24 septembre 2018
- le reversement de 20 % des produits liés aux nouvelles installations d'IFER éoliennes
- la poursuite du service de navette estivale sur la ville de Pornic
- la création du service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets », cofinancé par l'EPCI et les communes adhérentes

Le calcul détaillé des transferts de charges figure au rapport annexé à la présente délibération.

Considérant qu'il appartient à la commune de La Plaine-sur-Mer de se prononcer sur le rapport établi par la CLECT ;

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

APPROUVE le rapport 2019 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

PREND ACTE de l'attribution de compensation de la commune de La Plaine-sur-Mer fixée à 875 896,20 €.

DIT que ampliation de la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Adopté à l'unanimité

IV – 7 – 2019 / MUTUALISATION DE LA GESTION DES PORTS DEPARTEMENTAUX : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES PRESTATIONS D'ASSURANCE NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU FUTUR SYNDICAT MIXTE DE PECHE ET DE PLAISANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'ambition du Département pour une gouvernance mutualisée de la gestion des ports de Loire Atlantique,
Vu les délibérations de la Commission permanente du Département et du Conseil municipal de la Plaine sur Mer en date du 24 juin 2019 approuvant la création du futur syndicat mixte de pêche et de plaisance de Loire Atlantique,
Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Considérant la nécessité de constituer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché public relatif aux prestations d'assurance nécessaires au bon fonctionnement du futur syndicat mixte dès le 1^{er} janvier 2020,
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

APPROUVE la création d'un groupement de commande entre le Département de Loire Atlantique, et les communes de Piriac sur Mer, La Plaine sur Mer, Saint Michel Chef-Chef et Préfailles en vue de la passation d'un marché public relatif aux prestations d'assurance nécessaires au bon fonctionnement du futur syndicat mixte de pêche et de plaisance dès sa création au 1^{er} janvier 2020.

DIT que le groupement de commande sera coordonné par le Département de Loire Atlantique.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande annexée à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention constitutive.

Adopté à l'unanimité

V – 7 – 2019 / MUTUALISATION DE LA GESTION DES PORTS DEPARTEMENTAUX : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU FUTUR SYNDICAT MIXTE DE PECHE ET DE PLAISANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'ambition du Département pour une gouvernance mutualisée de la gestion des ports de Loire Atlantique,
Vu les délibérations de la Commission permanente du Département et du Conseil municipal de la Plaine sur Mer en date du 24 juin 2019 approuvant la création du futur syndicat mixte de pêche et de plaisance de Loire Atlantique,
Vu les statuts du futur syndicat mixte et notamment ce qui est précisé à l'article 7,

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

DESIGNE les délégués suivants qui siégeront au syndicat mixte de pêche et de plaisance de Loire Atlantique pour représenter la commune de la Plaine sur Mer à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- délégué titulaire : M. Michel BAHUAUD, maire
- délégué suppléant : M. René BERTHE, adjoint aux Ports

DIT que la présente délibération sera notifiée au Département de la Loire-Atlantique.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

VI – 7 – 2019 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du Service Culture-Communication-Evènementiel ;

Considérant la délibération en date du 24 juin 2019 modifiant le tableau des effectifs ;

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs modifié tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour une prise d'effet à compter du 1^{er} octobre 2019, et qui prévoit :

- La création d'un poste de chargé de mission contractuel au sein du Service Culture-Communication-Evènementiel, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019 pour une durée de un an rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération du poste créé sont inscrits au budget primitif 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet et à Madame la Comptable publique.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

NOUVELLES PRATIQUES DE STATIONNEMENT AUTOUR DE L'ECOLE RENE CERCLE

La montée et la descente du car de transport scolaire, régulier ou occasionnel (sorties scolaires : piscine,...), se feront désormais rue des Ajoncs (vu en concertation avec la direction de l'école). Chacun est appelé à laisser cet emplacement libre et à stationner sur les parkings aux alentours (parking de la Poste, parking chemin de la Gare, terrain de football stabilisé...). L'arrêt de car situé face à l'Ilot de la Poste sera dorénavant dédié aux arrêts minutes : pour cela, les zébras jaunes seront remplacés prochainement par une zone bleue (après accord du Département) ; le stationnement prolongé sur cette zone bleue ne pourra pas être toléré. Une information aux parents d'élèves sera communiquée au préalable.

MARCHÉ DE TRAVAUX – PAVC 2019

Comme chaque année, des crédits ont été inscrits au budget pour effectuer des travaux de réfection de la voirie communale.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'études 2LM.

Les travaux porteront sur :

- le dégagement des emprises
- les terrassements
- les travaux de chaussée et d'accotement
- les travaux de signalisation horizontale

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Tranche ferme :
 - Chemin de la Fosse

- Rue du Moulin Tillac
 - Rue du Jarry
 - Allée des Dunes
 - Impasse de la Saulzaie
 - Rue de l'Ormelette (à confirmer au regard des aménagements de sécurité envisagés)
 - Rue du Lock
 - Route de la Briandière
- Tranche optionnelle n°1 : Chemin de la Vallée
 - Tranche optionnelle n°2 : Allée Alphonse Conventant

Le maître d'œuvre estime le coût des travaux comme suit :

- Tranche Ferme = 197 284 € HT
- Tranche optionnelle n°1 = 12 710 € HT
- Tranche optionnelle n°2 = 9 250 € HT

Soit un total de = 219 244 € HT

Pour mettre en œuvre ce programme, une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée a été lancée. 5 offres ont été réceptionnées. Suite à l'analyse de celles-ci par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA comme suit :

- Tranche ferme = 172 384,50 € HT
- Tranche optionnelle n°1 = 9 485,20 € HT

Soit un total de = **181 869,70 € HT**

La tranche optionnelle n°2 « Allée Alphonse Conventant » n'est pas retenue : en effet, suite à l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs parcelles par le PLU de 2013, toutes les constructions ne sont pas réalisées, il est préférable d'attendre que celles-ci soient achevées, en étudiant en parallèle la conception d'un réseau d'eaux pluviales.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE FINANCIERE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée des dernières décisions prises par délégation du Conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL Dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant TTC
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Signalétique Médiathèque	1 356,00 €
Article 2152 : Installations de voirie	Totem médiathèque	3 564,00 €
Article 21578 : Autres matériel et outillage de voirie	Remplacement de 10 corbeilles de propreté	1 930,00 €
Article 2158 : Autres installation, matériel et outillage de voirie	Combiné bois pour ateliers menuiserie	7 572,00 €
	Tyrolienne jardin des Lakas	4 318,00 €
	Bouées pour balisage plage	519,12 €
Article 2182 : Matériel de transport	Caissons amovibles pour camion Volvo	1 194,00 €
Article 2184 : Mobilier	Etagères jeux pour la médiathèque	1 440,00 €
	Remplacement tapis (25 x 1,20) salle des fêtes	1 114,92 €
Article 2188 : Autres Matériels	Affichage vidéo projecteur salle Conseil municipal	5 998,80 €
	2 vitrines d'affichage pour plans cimetières	1 286,40 €
	Fournitures de toiles solaires pour la cantine	909,84 €

	Paddle pour poste de secours	1 018,00 €
	Stores solaires mairie (extérieurs et intérieurs)	27 049,00 €
	Stores intérieures local PM	1 476,00 €

PROJET DE TERRITOIRE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ : 3^{ème} FORUM

Le 3^{ème} forum du projet de territoire se tiendra le **mercredi 25 septembre de 18h00 à 21h00**, à la Salle Ellipse de Chaumes en Retz. Il réunira l'ensemble des parties prenantes de la démarche (conseils municipaux, conseil de développement, acteurs ressources,...). Il s'agit de la dernière étape, avec l'écriture de la feuille de route reprenant les actions à engager à court, moyen et long termes.

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les élections ont lieu demain matin. La première installation aura lieu ce vendredi à 18h30.

ROUTE DES PECHERIES DU 21 SEPTEMBRE

Patrick FEVRE remercie à Annie pour l'organisation de cet évènement très réussi.

La séance est levée à 23h05.

Le Maire,
Michel BAHUAUD



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Bahuaud", written over a horizontal line.